

## Quand les BTP recrutent

Favoriser la reprise d'activité de publics en difficulté en les rapprochant des entreprises du bâtiment et des travaux publics, tel est l'objectif de la convention tripartite que viennent de signer la profession et le Conseil Général.



Un chantier à Saint-Georges-sur-Baulche

**I**l n'est pas original de dire que les secteurs du bâtiment et des travaux publics manquent de main-d'œuvre. Malgré les efforts pour réhabiliter des métiers pas toujours bien considérés, l'offre d'emploi reste plus forte que la demande. « Le bâtiment connaît depuis quelques années une activité abondante et de nombreux départs à la retraite de chefs d'entreprise et de salariés sont annoncés », indique Jacques Maupetit, secrétaire général de la Fédération départementale du bâtiment de l'Yonne.

Pour aider ces secteurs à recruter et en parallèle contribuer à l'insertion professionnelle de publics en difficulté, la Fédération départementale du bâtiment de l'Yonne, la Fédération régionale des travaux publics de Bourgogne et le Conseil Général viennent de signer un Accord cadre départemental visant à « favoriser la reprise d'emploi durable de 100 bénéficiaires du RMI (Revenu minimum d'insertion), leurs ayants-droit et le public de

moins de 26 ans allocataire du RMI à titre dérogatoire ». Le but étant « de proposer aux entreprises et aux acteurs locaux un dispositif d'appui adapté et de consolider un accompagnement social et professionnel visant à l'intégration durable du public visé ». Par là-même, le Département s'engage à



informer les allocataires du RMI dont il a la charge sur les opportunités offertes dans les métiers du bâtiment et des travaux publics, à orienter ceux qui sont intéressés vers les entreprises ciblées par les fédérations et à aider à leur recrutement.

### Vers une professionnalisation

« Le bâtiment offre une place pour tous à condition de combattre les mauvais clichés que nous traînons depuis de nombreuses années : les techniques ont évolué, les charges portées ne sont plus ce qu'elles étaient, le matériel est plus performant et les conditions d'hygiène et de sécurité se sont nettement améliorées », précise Jacques Maupetit. Les fédérations devront informer les chefs d'entreprise des conditions de mise en œuvre des contrats aidés (Contrat d'insertion, Revenu minimum d'activité, Contrat initiative emploi, Contrat de professionnalisation) et classiques (CDD et CDI), présenter les prestations du GEIQ BTP Bourgogne (un outil de la profession) pour accompagner les futurs salariés, faire découvrir les métiers au public visé et développer les évaluations en milieu de travail préalables au recrutement. L'objectif final étant de pérenniser les emplois ainsi créés.

La formation fait bien sûr partie intégrante de la convention, ainsi que le confirme Jacques Maupetit : « Compte tenu des offres que proposent nos adhérents tant du bâtiment que des travaux publics, nous intégrerons les personnes dans nos structures dans des parcours agréments de formation ». Condu pour une période de deux ans, cet accord fera l'objet de deux bilans : l'un intermédiaire à mi-parcours, l'autre final.

Nathalie Hadrbolac  
nathalie.hadrbolac@trou.fr